

CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE : Institut de Promotion Commercial (IPC) – Technicien supérieur du commerce – niveau III

Principe général

La demande initiale de VAE faite à l'organisme valideur permet de vérifier les conditions de recevabilité du candidat. Le candidat décrit ses activités dans un dossier qui est ensuite soumis à l'avis d'un jury (analyse du dossier et entretien avec le candidat). Le jury attribue tout ou partie du diplôme demandé.

Les documents remis au candidat sont identiques sur l'ensemble du territoire.

ETAPES - DÉMARCHE À SUIVRE

L'accueil et l'information des demandeurs

Lors du 1^{er} entretien, un guide pratique de la VAE, une fiche synoptique du titre et le dossier de candidature sont remis au candidat.

Demande de VAE et contrôle de recevabilité de la demande

L'IPC examine la candidature, statue sur sa recevabilité et notifie sa décision sous 15 jours. Un référent (voir liste) remet un dossier de VAE au candidat et lui précise les règles et procédures à suivre.

Accompagnement du candidat

Le référent propose un accompagnement personnalisé au candidat. Cet accompagnement est facultatif et payant. Il peut être pris en charge par certains financeurs dans des conditions très précises.

Dossier d'analyse de l'expérience

Le candidat constitue un portefeuille de preuves correspondant aux 5 pôles de compétences du Titre IPC (compétences stratégiques, commerciales, de gestion, managériales et transversales).

Evaluation par le jury

Le candidat adresse au centre valideur un mois avant la date du jury (5 exemplaires) de son dossier. L'IPC vérifie la conformité administrative du dossier et adresse une convocation au candidat pour l'entretien avec le jury. L'évaluation du jury porte sur l'examen du dossier et un entretien avec le candidat. La décision du jury peut soit attribuer le titre IPC en totalité, soit attribuer partiellement le titre, soit refuser le titre.

Calendrier

Le jury sera mis en place dans le mois qui suit la réception du dossier n° 2. (Cette procédure est valable dès le premier candidat).

TARIFS

Dossier de candidature : 70 €

Accompagnement : 65 €/h (durée à déterminer avec le candidat avec un seuil minimum de 4 heures).

Jury : 70 €

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional...). Cf fiche «Prise en charge financière de la vae».

CONTACTS EN LORRAINE

Groupe CCI Formation 54 (Lina GILSON ou Yannick LEGAY)

110 boulevard d'Austrasie – 54000 NANCY – Tél. 03.83.85.61.09

Site Internet : www.nancy.cci.fr

CCI Formation : 5, rue Jean-Antoine Chaptal – BP 75071 – 57072 METZ Cedex 3

Tél. : 03.87.39.46.00 - Site Internet : www.moselle.cci.fr